



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 – 6
Partie 2 Corrections aux cartes	7 – 9
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	10
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	11

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation



Internet: <http://www.notmar.com>

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin = 1 852 mètres (6,076.1 pieds)

1 mille terrestre = 1 609.3 mètres (5,280 pieds)

1 mètre = 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion – Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

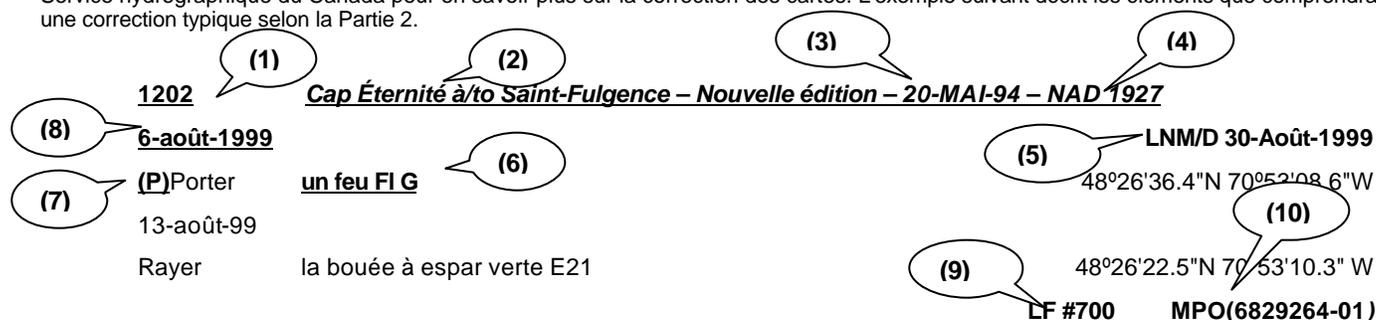
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *x* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géographique		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338,339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332,333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential information on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment information / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____.
NOUVELLE ADRESSE	
NOM _____	
ADRESSE _____	APP. _____
VILLE _____	CODE POSTAL _____
PROVINCE _____	PAYS _____.

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

	CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.	1
*307(T)	CANADA - CONDITIONS DE NON-FONCTIONNEMENT TEMPORAIRE DU SERVICE DE DGPS.	1
*302	CANADA - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ABORDAGES (SIGNAUX DE MANOEUVRE ET SIGNAUX D'AVERTISSEMENT - MODIFICATIONS CANADIENNES ET FEU BLEU À ÉCLATS) (SOR/2003-41).	1
*305	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES.....	2
*306	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION MATRICIELLES.....	3
*304	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE NAVIGATION S57.	4
*309	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES CORRIGÉES À LA MAIN.	6
*308	SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.	5

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3052	7				
3056	7				
3313	7				
3443	2				
3598	2				
3681	8				
3794	2				
3803	2				
3895	2				
5398	2				
5631	2				
7486	8				
7487	8				
7725	8				
7731	8				
7781	9				

CANADA - AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.

En vigueur le 11 octobre 2001, 0000 UTC, le capitaine de tout navire:

d'une jauge brute de 500 tonneaux ou plus;

remorquant ou poussant un bâtiment lorsque la somme de leurs jauges brutes est de 500 tonneaux ou plus;

transportant un polluant ou des marchandises dangereuses, ou remorquant ou poussant un bâtiment qui transporte un polluant ou des marchandises dangereuses;

doit solliciter une autorisation de mouvement 96 heures avant que le navire entre dans les eaux canadiennes en provenance du large ou aussitôt que possible lorsque l'heure prévue d'arrivée du navire dans les eaux canadiennes est moins de 96 heures après l'heure où le navire a quitté son dernier port d'escale. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

***307(T) CANADA - CONDITIONS DE NON-FONCTIONNEMENT TEMPORAIRE DU SERVICE DE DGPS.**

Référence : L'avis 211(T)/2003 est annulé.

Certains satellites GPS sont temporairement hors d'usage, et ce problème a affecté le service de GPS différentiel fourni par la Garde côtière canadienne. Jusqu'au prochain avis annonçant le rétablissement de la constellation de GPS, les utilisateurs du service de DGPS peuvent s'attendre à avoir chaque jour une perte de service de quelques minutes.

De même, les utilisateurs de GPS auront une perte de service de GPS à cause d'une diminution de la constellation de GPS.

	27 mars – 2 avr.	3 – 9 avril	10–16 avril	17–23 avril	24–30 avril
Terre-Neuve	0418 – 0456	0349 – 0427	0320 – 0358	0251 – 0330	0223 – 0301
Maritimes	0416 – 0500	0347 – 0432	0319 – 0403	0250 – 0334	0221 – 0305
Québec	0419 – 0513	0351 – 0444	0322 – 0415	0253 – 0347	0224 – 0318
Centre et de L'arctique	0446 – 0520	0417 – 0451	0348 – 0423	0319 – 0354	0251 – 0325
Pacifique	Aucun changement				

***302 CANADA - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ABORDAGES (SIGNAUX DE MANOEUVRE ET SIGNAUX D'AVERTISSEMENT - MODIFICATIONS CANADIENNES ET FEU BLEU À ÉCLATS) (SOR/2003-41).**

<p>REGULATIONS AMENDING THE COLLISION REGULATIONS (MANOEUVRING AND WARNING SIGNALS - CANADIAN MODIFICATIONS AND BLUE FLASHING LIGHT) (SOR/ 2003-41).</p> <p>AMENDMENTS</p> <p>1. Paragraph (k) of Rule 34 of Schedule I to the <i>Collision Regulations</i>¹ is replaced by the following:</p> <p>(k) In the Canadian waters of a roadstead, harbour, river, lake or inland waterway, a power-driven vessel</p>	<p>RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ABORDAGES (SIGNAUX DE MANOEUVRE ET SIGNAUX D'AVERTISSEMENT - MODIFICATIONS CANADIENNES ET FEU BLEU À ÉCLATS) (SOR/ 2003-41).</p> <p>MODIFICATIONS</p> <p>1. L'alinéa (k) de la Règle 34 de l'annexe I du <i>Règlement sur les abordages</i>¹ est remplacé par ce qui suit :</p> <p>(k) Dans les eaux canadiennes d'une rade, d'un port, d'un cours d'eau, d'un lac ou d'une voie navigable</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PARTIE 1 – Édition 03/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

<p>that is leaving a dock or berth shall give a signal of one prolonged blast unless</p> <p>(i) the vessel is a ferry making a scheduled departure from a dock or berth from which more than six daily scheduled departures are made,</p> <p>(ii) the visibility is not less than 3 miles, and</p> <p>(iii) the master of the ferry has used all available means appropriate to the prevailing circumstances and conditions to determine if the signal is needed for a safe departure and has determined that it is not.</p> <p>2. Rule 45 of Schedule I to the Regulations is amended by adding the following after paragraph (b):</p> <p>(c) Any vessel operated by the Canadian Coast Guard Auxiliary may exhibit a blue flashing light as an identification signal when the vessel participates, at the request of the Canadian Coast Guard, in search and rescue operations.</p> <p>(d) A vessel referred to in paragraph (b) or (c) that exhibits a blue flashing light as an identification signal is not relieved from the obligation to comply with the Steering and Sailing Rules set out in Part B of this schedule.</p> <p>_____</p> <p>a R.S., c. 6 (3rd Supp.), s. 78 b S.C. 1996, c. 31, s. 98 1 C.R.C., c. 1416</p>	<p>intérieure, tout navire à propulsion mécanique qui quitte un quai ou un poste doit émettre un signal consistant en un son prolongé, sauf lorsque les conditions suivantes sont réunies :</p> <p>(i) le navire est un traversier effectuant un départ régulier d'un quai ou d'un poste où sont effectués chaque jour plus de six départs réguliers,</p> <p>(ii) la visibilité est d'au moins trois milles,</p> <p>(iii) après avoir utilisé tous les moyens adaptés aux circonstances et conditions existantes qui sont à sa disposition pour déterminer s'il est nécessaire d'émettre un signal pour assurer la sécurité du départ, le capitaine du traversier conclut que l'émission d'un signal n'est pas nécessaire.</p> <p>2. La Règle 45 de l'annexe I du même règlement est modifiée par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :</p> <p>(c) Tout bâtiment exploité par la Garde côtière auxiliaire canadienne peut montrer comme signal d'identification un feu bleu à éclats lorsqu'il participe, à la demande de la Garde côtière canadienne, à des opérations de recherche et de sauvetage.</p> <p>(d) Les bâtiments visés aux alinéas b) et c) qui montrent comme signal d'identification un feu bleu à éclats ne sont pas dispensés de l'obligation de se conformer aux règles de barre et de route énoncées à la partie B de la présente annexe.</p> <p>_____</p> <p>a L.R., ch. 6 (3e suppl.), art. 78 b L.C. 1996, ch. 31, art. 98 1 C.R.C., ch. 1416</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

***305 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Carte nouvelle	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
5631	Eskimo Point to/a Dunne Fox Island	1:150 000	10-JAN-2003	4	\$20.00
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
3443	Thetis Island to/à Nanaimo	1:40 000	20-DÉC-2002	2	\$20.00
3794	Stewart	1:12 000	30-AOÛT-2002	2	\$15.00
3895	Plans - Dixon Entrance	----	27-DÉC-2002	2	\$20.00
Réimpressions					
3598	Cape Scott to Cape Calvert	1:74 490	22-NOV-2002	2	\$20.00
3802	Dixon Entrance	1:200 000	29-NOV-2002	2	\$20.00
Carte retirée en permanence					
5398	Eskimo Point to/à Dawson Inlet				

PARTIE 1 – Édition 03/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***306 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION MATRICIELLES.**

- Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
 B.P. Box 127, Station C
 St. John's, Terre-Neuve
 A1C 5H5
 Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
 Télécopieur: 709-576-0636**
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	DATE D'ÉDITION	PRIX
Cartes nouvelles	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
3733R/M	Catala Passage	30-AOÛT-2002	Voir Note 2
4824R/M	Garia Bay to/A Burgeo	25-OCT-2002	Voir Note 2
4950R/M	Îles de la Madeleine	23-AUG-2002	Voir Note 2
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
1315R/M	Québec à/to Donnacona	21-JUN-2002	Voir Note 2
3440R/M	Race Rocks to/à D'Arcy Island	29-NOV-2002	Voir Note 2
3441R/M	Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel	29-NOV-2002	Voir Note 2
3461R/M	Juan de Fuca Strait, Eastern Portion/Partie Est	29-NOV-2002	Voir Note 2
3462R/M	Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia	29-NOV-2002	Voir Note 2
3463R/M	Strait of Georgia, Southern Portion/Partie Sud	29-NOV-2002	Voir Note 2
3492R/M	Roberts Bank	29-NOV-2002	Voir Note 2
3602R/M	Approaches to/Approches à Juan de Fuca Strait	29-NOV-2002	Voir Note 2
3606R/M	Juan de Fuca Strait	29-NOV-2002	Voir Note 2
3794R/M	Stewart	27-FÉV-2003	Voir Note 2
4013R/M	Halifax to/à Sydney	06-SEP-2002	Voir Note 2
4021R/M	Pointe Amour à/to Cape Whittle et/and Cape St. George	01-NOV-2002	Voir Note 2
4140R/M	Avon River and Approaches/et les approches	15-NOV-2002	Voir Note 2
4241R/M	Lockeport to/à Cape Sable	08-NOV-2002	Voir Note 2
4374R/M	Red Point to Guyon Island	08-NOV-2002	Voir Note 2
4375R/M	Guyon Island to Flint Island	11-OCT-2002	Voir Note 2
4394R/M	LaHave River, West Ironbound Island to/ Riverport	26-JUIL-2002	Voir Note 2
4419R/M	Souris Harbour and Approaches/et les approches	22-NOV-2002	Voir Note 2
4425R/M	Harbours on the North Shore/Havres sur la côte nord	01-NOV-2002	Voir Note 2
4426R/M	Rivière Ristigouche/Restigouche River	02-AOÛT-2002	Voir Note 2
4446R/M	Antigonish Harbour	23-AOÛT-2002	Voir Note 2
4448R/M	Port Hood, Mabou Harbour and Havre Boucher	13-DÉC-2002	Voir Note 2
4492R/M	Cascumpeque Bay	08-NOV-2002	Voir Note 2
4518R/M	Ariege Bay	08-NOV-2002	Voir Note 2
4519R/M	Maiden Arm, Spring Inlets and Approaches	09-AOÛT-2002	Voir Note 2
4642R/M	St. Lawrence and Lamaline Harbours	08-NOV-2002	Voir Note 2
4654R/M	Lark and York Harbours (Bay of Islands)	22-NOV-2002	Voir Note 2
4722R/M	Terrington Basin	22-NOV-2002	Voir Note 2
4724R/M	Ticorolak Island to Carrington Island	04-OCT-2002	Voir Note 2
4725R/M	Carrington Island to Etagaulet Bay	23-AOÛT-2002	Voir Note 2
4728R/M	Epinette Point to Terrington Basin	22-NOV-2002	Voir Note 2
4817R/M	Bay Bulls to/à St. Mary's Bay	23-AOÛT-2002	Voir Note 2
4830R/M	Great Bay de l'eau and Approaches/et les approches	08-NOV-2002	Voir Note 2
5134R/M	Approaches to Cartwright, Black Island to Tumbledown Dick Island	13-SEP-2002	Voir Note 2
6201R/M	Lake of the Woods	09-AOÛT-2002	Voir Note 2
6211R/M	Big Traverse Bay	08-FÉV-2002	Voir Note 2

**PARTIE 1 – Édition 03/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	DATE D'ÉDITION	PRIX
6212R/M	Kenora to/à Aulneau Peninsula	08-MAR-2002	Voir Note 2
6213R/M	Whitefish Bay	08-FÉV-2002	Voir Note 2
6214R/M	Sabaskong Bay	08-FÉV-2002	Voir Note 2
6215R/M	Basil Channel to/à Sturgeon Channel	08-FEB-2002	Voir Note 2
6216R/M	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island	08-FEB-2002	Voir Note 2
6217R/M	Ptarmigan Bay and/et Shoal Lake	01-MAR-2002	Voir Note 2
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
6218R/M	Kenora, Rat Portage Bay	08-MAR-2002	Voir Note 2
6286R/M	Whitedog Dam to/à Minaki	06-SEP-2002	Voir Note 2
6287R/M	Minaki to/à Kenora	07-JUN-2002	Voir Note 2
8010R/M	Grand Bank/Grand Banc Southern Portion/Partie sud	07-JUN-2002	Voir Note 2
Carte retirée en permanence			
4451R/M	Îles de la Madeleine		

***304 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES DE NAVIGATION S57.**

- Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636**
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.**

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA476085	Port Harmon and Approaches / et les approches
CA576088	Port Harmon
CA579213	Grande-Vallée
CA579224	Mouillage St-Nicolas
CA370141	Juan de Fuca Strait, Eastern Portion/Partie Est
CA570278	Princesa Channel
CA470290	Finlayson Arm
CA570297	Roberts Bank
CA470306	Queen Charlotte Strait Western Portion/Partie Ouest (Part 1 of 2)
CA470341	Millar Channel to/à Estevan Point (Part 1 of 2 Western half)
CA576002	Halifax Harbour - Black Point to/à Point Pleasant
CA276271	Cabot Strait and Approaches, Scatarie Island to Anticosti Island
CA579004	Havre Saint-Pierre et les approches/and Approaches
CA579005	Havre Saint-Pierre
CA479020	Quebec à/to Donnacona
CA479021	Cap aux Oies à/to Sault-au-Cochon
CA579022	Saint-Joseph-de-la-Rive
CA579023	Île aux Coudres
CA379029	Cap de la Tete au Chien à/to Cap aux Oies
CA579042	Canal de la Rive Sud
CA579056	Les Méchins
CA579059	Black Cape

***308 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES
À LA MAIN.**

Remplace la liste des cartes non corrigées à la main depuis l'Édition #12/02.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2055	3058	6030	6243	6270	6356
1351	2086	3062	6035	6247	6271	6357
1361	2140	3080	6036	6248	6272	6358
1509	2261	3311	6037	6249	6273	6359
1551	2266	3312	6038	6258	6274	6360
1554	2267	3313	6050	6259	6285	6368
2011	2400	3488	6101	6260	6286	6369
2023	3052	3489	6205	6263	6287	6370
2024	3053	3601	6209	6264	6311	6371
2025	3055	6023	6240	6267	6341	6390
2026	3056	6026	6241	6268	6354	6505
2048	3057	6028	6242	6269	6355	6506

La présente est une liste de cartes qui ne sont pas corrigées à la main après leur date de publication. Toutes les corrections complémentaires qui s'appliquent à ces cartes sont disponibles sur le site web des Avis aux navigateurs <http://www.notmar.gc.ca>, sur le site web www.charts.gc.ca ou encore dans les éditions précédentes des *Avis aux navigateurs*."

1400	1550	2028	2205	4142	6211	6216
1510	1552	2029	2206	4145	6212	6217
1512	1553	2044	2260	6021	6213	6218
1513	1555	2202	3050	6022	6214	
1514	2021	2203	3061	6100	6215	
1515	2022	2204	4141	6207		

Veuillez prendre note que certaines cartes qui ne sont normalement pas corrigées par le SHC pour refléter les *Avis aux navigateurs*, ont été mises à jour avant leur distribution pour refléter les *Avis aux navigateurs*.

Lorsqu'une carte comporte les deux notes suivantes :

1. "The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date.

Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des Avis aux navigateurs au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les Avis aux navigateurs au écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition."

2. "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)"

La note

"NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (*suivie du numéro d'Avis aux navigateurs*)"
remplace la première note.

PARTIE 1 – Édition 03/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***309 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES CORRIGÉES À LA MAIN.**

Remplace la liste des cartes corrigées à la main publiée dans l'Édition #12/02.

La présente est une liste de cartes, lesquelles, après la date de leur publication, sont corrigées à la main d'après les renseignements publiés dans les Avis aux navigateurs. Le SHC vous fournira sur demande la liste de corrections pour ces cartes. Vous pouvez dorénavant les obtenir du site Internet des Avis aux navigateurs, <http://www.notmar.gc.ca>

1310	2058	2225	2294	6108	6422
1311	2059	2226	2297	6109	6423
1409	L/C 2060	L/C 2228	2298	6110	6424
1410	2061	2235	2299	6111	6425
1411	2064	2241	L/C 2300	6112	6426
1432	2067	L/C 2243	L/C 2301	6201	6427
1433	2069	L/C 2244	L/C 2302	6206	6428
1434	2070	L/C 2245	2303	6251	6429
1435	2077	2250	2304	6281	6430
1436	2085	2251	2305	6310	6431
1437	L/C 2100	2257	2306	6408	6432
1438	L/C 2110	2258	2307	6409	6433
1439	L/C 2120	2259	2308	6410	6434
L/C 2000	L/C 2121	2268	2309	6411	6435
2006	L/C 2122	2273	2310	6412	6436
2007	L/C 2123	2274	2311	6413	6437
2017	2165	2282	2312	6414	6438
2018	2181	2283	2313	6415	6441
2042	2200	L/C 2284	2314	6416	6451
2043	L/C 2201	2286	2315	6417	6452
2049	2218	2289	2318	6418	6453
2050	2221	2291	6105	6419	6454
2053	2222	2292	6106	6420	6455
2054	2223	2293	6107	6421	

**PARTIE 2 – Édition 03/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

3052 - Penticton to/à Kelowna - Feuille 1 - Nouvelle édition - 07-OCT-1994 - NAD 1983

07-MARS-2003

Porter une conduite d'égout

LNMD. 21-FEV-2003

joignant 49°47'27.3"N 119°42'10.7"W
 49°47'22.1"N 119°42'02.1"W
 49°47'19.8"N 119°41'58.2"W
 49°47'22.5"N 119°41'54.9"W
 49°47'27.3"N 119°41'48.6"W
 49°47'41.9"N 119°41'14.4"W
 49°47'46.4"N 119°40'34.7"W
 49°47'50.8"N 119°40'19.6"W
 49°47'52.6"N 119°40'17.0"W
 49°47'54.7"N 119°40'08.9"W
 49°47'54.8"N 119°40'05.8"W
 49°47'56.2"N 119°40'00.2"W
 49°47'57.2"N 119°39'55.2"W
 49°48'01.9"N 119°39'40.5"W
 49°48'07.0"N 119°39'30.7"W
 49°48'11.3"N 119°39'16.0"W
 49°48'16.5"N 119°38'56.2"W
 49°48'17.2"N 119°38'51.3"W
 49°48'19.3"N 119°38'45.4"W
 49°48'25.1"N 119°38'22.6"W
 49°48'25.7"N 119°38'20.4"W
 49°48'27.2"N 119°38'19.7"W
 et 49°48'33.1"N 119°38'17.1"W
 MPO(6200510-01)

Porter un indicateur de pipeline

49°47'27.3"N 119°42'10.7"W
 MPO(6200510-02)

3056 - Hugh Keenleyside Dam to/à Gladstone Creek (A-B) - Feuille 1 - Carte nouvelle - 21-JUIN-1991 - NAD 1983

07-MARS-2003

Rayer le feu à secteurs FRWG, visible dans un rayon de 016°, rouge de 260° à 269°, blanc de 269° à 271°, vert de 271° à 276°.

LNMD. 02-FEV-2001
 49°20'18.9"N 117°52'49.3"W
 MPO(6200303-02)

Rayer le feu à secteurs FRWG, visible dans un rayon de 018°, rouge de 129° à 121°, blanc de 121° à 118°, vert de 118° à 111°.

49°20'07.6"N 117°51'56.8"W
 MPO(6200315-02)

Porter un feu FIR

49°20'18.9"N 117°52'49.3"W
 MPO(6200303-03)

Porter un feu FIG

49°20'07.6"N 117°51'56.8"W
 MPO(6200315-03)

3313 - Boundary Pass - Feuille 24 - Carte nouvelle - 28-JUIL-1995 - NAD 1983

07-MARS-2003

Rayer la balise de jour de bâbord

LNMD. 14-FEV-2003
 48°45'48.0"N 122°55'08.9"W
 MPO(6200509-01)

Rayer la balise de jour de tribord

48°45'45.0"N 122°55'08.0"W
 MPO(6200509-02)

Porter une bouée plate de bâbord, verte, marquée 1

48°45'46.8"N 122°55'09.9"W
 MPO(6200509-03)

Porter une bouée conique de tribord, rouge, marquée 2

48°45'45.1"N 122°55'09.0"W
 MPO(6200509-04)

**PARTIE 2 – Édition 03/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

3681 - Port Alice - Carte nouvelle - 08-JUIN-1990

14-MARS-2003

Coller l'annexe graphique ci-incluse (voir appendice)

LNMD. (568-1991)

50°21'00.0"N 127°30'00.0"W

MPO(6500095-01)

7486 - Navy Channel to/à Fury and Hecla Strait - Carte nouvelle - 10-FEV-1989 - NAD 1983

07-MARS-2003

Rayer la profondeur de 9.1m, ED

LNMD. (801-1992)

69°20'25.9"N 081°41'33.6"W

MPO(6600757-01)

Rayer la profondeur de 9.1m, ED

69°20'09.9"N 081°40'17.3"W

MPO(6600757-02)

7486 - Igloolik - Carte nouvelle - 10-FEV-1989 - NAD 1983

07-MARS-2003

Rayer la profondeur de 9.1m, ED

LNMD. (801-1992)

69°20'25.9"N 081°41'33.6"W

MPO(6600757-01)

Rayer la profondeur de 9.1m, ED

69°20'09.9"N 081°40'17.3"W

MPO(6600757-02)

7487 - Fury and Hecla Strait - Carte nouvelle - 10-JUIL-1987 - NAD 1983

07-MARS-2003

Rayer la profondeur de 9.1m, ED

LNMD. (627-1989)

69°20'26.0"N 081°41'33.3"W

MPO(6600757-01)

Rayer la profondeur de 9.1m, ED

69°20'10.0"N 081°40'17.1"W

MPO(6600757-02)

7725 - Requisite Channel and Approaches - Nouvelle édition - 22-JUIN-1984 - Inconnu

14-MARS-2003

Porter des balises d'alignement avec un alignement de route portant un azimut de 215°

LNMD. (365-1995)

68°19'22.0"N 099°58'52.0"W

MPO(6600766-01)

Porter la légende 215°

68°21'41.0"N 099°54'33.0"W

MPO(6600766-02)

Porter des balises d'alignement avec un alignement de route portant un azimut de 351°

68°18'43.0"N 100°00'50.0"W

MPO(6600767-01)

Porter la légende 351°

68°17'22.0"N 100°00'03.0"W

MPO(6600767-02)

7731 - Storis Passage and Approaches - Nouvelle édition - 25-MAI-1984 - Inconnu

14-MARS-2003

Porter des balises d'alignement avec un alignement de route portant un azimut de 215°

LNMD. (1721-1999)

68°19'23.0"N 099°58'54.0"W

MPO(6600766-01)

Porter la légende 215°

68°21'54.0"N 099°54'24.0"W

MPO(6600766-02)

Porter des balises d'alignement avec un alignement de route portant un azimut de 351°

68°18'48.0"N 100°00'48.0"W

MPO(6600767-01)

Porter la légende 351°

68°17'33.0"N 100°00'05.0"W

MPO(6600767-02)

**PARTIE 2 – Édition 03/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

7781 - Continuation A - Carte nouvelle - 06-JUIL-1990 - NAD 1927

28-MARS-2003

Porter la note CANCELLED

LNMD. (149-1998)

66°35'00.0"N 107°40'00.0"W

MPO(6500097-01)

7781 - Bathurst Inlet - Carte nouvelle - 06-JUIL-1990 - NAD 1927

28-MARS-2003

Porter la note CANCELLED

LNMD. (149-1998)

66°52'00.0"N 107°58'00.0"W

MPO(6500097-01)

PARTIE 4 – Édition 03/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume 3, cinquième édition, 1994 —

Page 92 — Avant le paragraphe 381

Insérer: *Carte 7793*

(C2003-005.1)

Page 109 — Paragraphe 210, ligne 3

Supprimer: 350°

Replace by: 351°

(C2003-005.2)

Grand lac des Esclaves et fleuve Mackenzie, septième édition, 1989 —

Page 53 — Paragraphe 93, ligne 3

Supprimer: “Aucun ... 1985.”

Remplacer par: On a signalé (2002) l’existence de trois **quais** le long de la rive sur le côté Sud du village. Un **brise-lames**, d’une hauteur de 4 m (13 pi), déborderait de 80 m (262 pi) la rive au SW des quais; il offre une certaine protection des vents de SW dominants.

(C2003-006.1)

Carte 3313, Gulf Islands, 1995 —

Sous — **AIDES À LA NAVIGATION**

Page Passage

Supprimer: bouée de bâbord.

Remplacer par: balise, deux marques de jour de bâbord.

(P2003-16.2)

PARTIE 5 – Édition 03/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--------------------------------------------------	------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------	----------------------------------------

PACIFIQUE

179	<i>Clo-oose - Bouée à sifflet lumineuse YJ</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	
							Carte:3606 Éd. 03/03 (P02-124)	
181 G4756	Cape Flattery - (É.-U.)	Côté Ouest de Tatoosh Island. 48 23 29.7 124 44 12.3	FI(2) W	20s	50.0	18	Tour conique blanche. 20.0	Lum. 0.2 s; obs. 4.8 s; lum. 0.2 s; obs. 14.8 s Feu de secours. À longueur d'année.
							Cornet – Son 3s; sil. 3s; son 3s; sil. 51s Carte:3606 Éd. 03/03 (P02-113)	
621.5	<i>Hecate Strait - Bouée SADO lumineuse 46185</i>	52 24 57.6 129 48 34.8	FI(5) Y	20s	<i>Jaune, marquée "46185".</i>	<i>À longueur d'année.</i>
							Carte:3726 Éd. 03/03 (P02-056)	

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.